

Réunion du 26 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 78

Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 11 : TROISIEME ANNEE D'EXPERIMENTATION DE L'AIDE AUX DEVOIRS
DANS LES ACTIVITES PERISCOLAIRES : CONVENTION POUR LE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL PAR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ A LA MAIRIE OU
AU RPI DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE « REMUE-MENINGES »**

Rapporteur : Mme Nadia GRAMMONTIN

Par délibération en date du 24 janvier 2011, le conseil communautaire décidait de mettre en place, sur l'ensemble du territoire, une aide aux devoirs dans les collèges et écoles primaires, hors du temps scolaire.

Par délibération en date du 26 septembre 2016, et pour la deuxième année consécutive, la communauté de communes de Lacq-Orthez a pris acte que 11 communes volontaires souhaitaient mener une expérimentation de l'aide aux devoirs en tant qu'activité périscolaire rebaptisée « remue-méninges » pour l'année scolaire 2016-2017 (Balansun, Cardesse,

Casteide-Candau, Castétis, Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Laà-Mondrans, Salles-Mongiscard, Sault-de-Navailles, Urdès et Vielleségure).

Pour les communes qui souhaitent expérimenter ou reconduire le dispositif remue-méninges à la rentrée de septembre 2017, il est nécessaire d'établir une convention afin de définir les modalités de remboursement entre la communauté de communes de Lacq-Orthez, les maires et les RPI intéressés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de reconduire** l'expérimentation de l'aide aux devoirs en tant qu'activité périscolaire rebaptisée « remue-méninges » à la rentrée 2017-2018 dans certaines écoles,
- **d'autoriser** son président à signer les conventions de remboursement des frais de personnel avec les communes concernées et les RPI (projet annexé à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017